



Vendredi 29 novembre 2019

Chronique du Docteur MOTTO



Abandon durant la Contention

Bonjour Monsieur,

J'aurais aimé savoir , compte tenu des abandons en période de contention, ainsi que des problèmes pour se faire régler, ce qu'il est possible de faire concernant la gestion de cette période pour les patients.

Notamment est il possible de demander un ou des acomptes, comment réaliser les encaissements et les remboursements.

Vous remerciant par avance de votre réponse, je vous adresse mes salutations les plus confraternelles.

Bien à vous.



Bonsoir

Nous sommes tous confrontés à ce problème...

La seule solution est de demander un acompte, par exemple la moitié de l'année de contention, ou plus pourquoi pas, en expliquant bien aux patients que la feuille de soins ne peut et ne sera établie qu'à échéance, soit au bout d'un an.

Pour ma part je procède ainsi, et c'est écrit dans le devis initial et l'échéancier soumis au patient, si les patients ont des problèmes financiers, nous encaissons le chèque qu'au dernier moment. Cela a l'avantage d'éviter les abandons pendant la contention.

Cela dit, nous n'avons aucun autre moyen légal car un patient a le droit d'arrêter quand il veut !

Cordialement